VAE Mode d'emploi

Avant de faire votre demande de financement auprès d'Unifaf, vous devez avoir été déclaré "recevable" à présenter la VAE.
Pour cela vous devez obtenir, compléter et renvoyer à l'organisme expéditeur, le livret 1 téléchargeable :

- **pour les 13 diplômes* du secteur sanitaire et social en suivant le lien ci-dessous ou** sur le site de l'ASP

  http://www.unifaf.fr/attached_file/componentId/kmelia24/attachmentId/387aee07-2b6e-45e6-b320-2b23b45fd994/lang/fr/name/livret%20de%20recevabilit%C3%A9%20de%20l'ASP.pdf

  ASP
  Délégation Nationale VAE
  15 rue Léon Walras
  87017 LIMOGES Cedex 1
  Tél. : 0810.017.710

- **Pour les 4 diplômes suivants**. :
  • diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé
  • diplôme d'état d'éducateur spécialisé
  • diplôme d'état de moniteur éducateur
  • diplôme de conseiller en économie sociale familiale
  adressez-vous au **C**entre **A**cadémique de **V**alidation de **A**cquis
  860 rue René Descartes
  Parc de la Duranne - Les pléiades 1 Bât C
  13857 Aix-en-Provence Cedex 3
  Téléphone : 04.42.90.41.00
  cava@ac-aix-marseille.fr
  qui vous dirigera vers le centre de validation de votre secteur géographique
  Téléchargez le livret
- Pour le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (**CAFDES**), délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) basée à Rennes, veuillez vous renseigner auprès de cet établissement.
- Pour les **diplômes de l'enseignement supérieur**, il faut s'adresser directement au service Formation continue des établissements (universités, écoles d'ingénieur)
- Pour les autres diplômes, adressez vous au ministère de référence :
  Ministère du travail et de l'emploi,
  Ministère de l'Education Nationale
  Ministère de la jeunesse et des sports

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur les sites suivants :
- www.vae-paca.org
- www.afpa.fr

* DEAS, DEAP, DPPH, DEERGO, DEAF, DEIS, DEMF, DEAVS, DEASS, DEAMP, DEEJE, DETISF, CAFERUIS